

# Compte rendu Du conseil municipal Du 19/02/08

Approbation du compte de gestion 2007 dressé par Mr ARMAND, Receveur.

Mme DEROCHE Nicolle a été élue secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement 2007 ;  
Budget principal :  
Commune

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2007, et du Compte de Gestion 2007,

Le Conseil Municipal décide :

- = **d'approuver** le Compte Administratif 2007,
- = **d'approuver** le Compte de Gestion 2007,
- = **d'affecter** l'excédent 2007 de fonctionnement, soit : **102 886.14 €** comme suit :  
  
- **102 886.14€** en réserves.

Approbation du Compte  
Administratif 2007;  
Budget principal :  
Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LOISEL Robert, délibérant sur le compte administratif 2007 dressé par Monsieur HAMON Jean-Charles, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	409 866.03	330 947.43
Recettes	512 752.77	295 754.29
Restes à réaliser	//////////	-637 646,00 €
Résultat reporté		151 509.06
Résultat exercice	102 886.14	- 35 193.64
<i>Résultat</i>	102 886.14	116 315.42
Résultat cumulé	102 886.14	-521 330.58

**- approuve** le compte administratif 2007.

Approbation du compte  
de gestion 2007 dressé  
par Mr ARMAND,  
Receveur.  
Assainissement  
(Budget Annexe).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat  
d'exploitation 2007 ;  
Budget annexe :  
Assainissement.

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2007, et du Compte de Gestion 2007, du budget assainissement 2007

Le Conseil Municipal décide :

- = **d'approuver** le Compte Administratif 2007,
- = **d'approuver** le Compte de Gestion 2007,

= **d'affecter** l'excédent 2007 d'exploitation, soit : **28 865.38 €** comme suit :

- **5 060.46 €** en réserves

- **23 804.92 €** en report du budget de fonctionnement **2007**.

Approbation du Compte  
Administratif 2007;  
Budget annexe :  
Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LOISEL Robert, délibérant sur le compte administratif 2007 dressé par Monsieur HAMON Jean-Charles, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
	€	€
Dépenses	16 691.89	18 493.36
Recettes	26 424.73	18 263.47
Résultat exercice	9 732.84	- 229.89
Restes à réaliser	//////////	//////////
Résultat reporté	19 132.54	- 4 830.57
<i>Résultat cumulé</i>	28 865.38	- 5 060.46

- **approuve** le compte administratif 2007.

Approbation du compte  
de gestion 2007 dressé  
par Mr ARMAND,  
Receveur.

Le Commission Administrative,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte  
Administratif 2007.  
Budget annexe :  
Lotissement communal  
de « La Perrière »

La Commission Administrative réunie sous la présidence de Monsieur LOISEL Robert, délibérant sur le compte administratif 2007 dressé par Monsieur HAMON Jean-Charles, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions

modificatives, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	163 333.15	163 333.15
Recettes	163 333.15	////////
Restes à réaliser	//////////	////////
Résultat reporté		- 5 263.87
Résultat exercice	0.00	- 168 597.02
<i>Résultat cumulé</i>	0.00	- 168 597.02

- **approuve** le compte administratif 2007.

